

LE DROIT D'AUTEUR À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE :

LE CAS DE LA PROTECTION DES CONTENUS CULTURELS ET SPORTIFS EN LIGNE

3 modules de 3h00 en distanciel et en présentiel à l'EFB

1 rue Pierre-Antoine Berryer 92130 Issy-les-Moulineaux  Accessible aux personnes en situation de handicap



Riche de son partenariat avec la nouvelle Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, l'EFB vous invite à participer à un cycle complet de formations sur la protection des contenus culturels et sportifs en ligne. Animés par des membres de l'Arcom et des professionnels oeuvrant dans le domaine, ce cycle sera l'occasion de faire un état des lieux de la protection des contenus en ligne, d'envisager des pistes d'amélioration et de discuter des changements à venir. Ne manquez pas cette occasion inédite de pouvoir échanger avec des membres de l'Arcom !

MODULE

1

Mardi 15 novembre 2022
de 9h30 à 12h30

Quelle approche pour lutter contre le piratage ?

MODULE

2

Jeudi 24 novembre 2022
de 9h30 à 12h30

**Quels dispositifs pour lutter contre les services
illicites proposant des contenus culturels et
sportifs ?**

MODULE

3

Jeudi 1^{er} décembre 2022
de 9h30 à 12h30

**Quelle régulation des plateformes de partage de
contenus avec la mise en œuvre de l'article 17 de
la directive du 17 avril 2019 dite droit d'auteur ?**

TARIFS : 216€ TTC / 1 module au choix - 516€ TTC / la formation de 3 modules

[S'inscrire](#)

MODULE 1

Mardi 15 novembre 2022 de 9h30 à 12h30

Quelle approche pour lutter contre le piratage ?

Spécialité/domaine :

Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication, droit de la propriété intellectuelle.

Niveau 2 :

Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis :

Il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique :

Méthode transmissive et approche pragmatique de la matière. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants.

Public visé :

Avocats, magistrats, directeurs juridiques d'entreprise, juristes.

Support pédagogique :

Un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Certificat de réalisation :

Il sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation :

Une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.



Contenu du module :

1. Cartographie des acteurs jouant un rôle dans l'écosystème du piratage

- Les différentes catégories d'acteurs pouvant être impliquées dans la diffusion de contenus
- Le modèle économique des services illicites de diffusion de contenus

2. Outils juridiques de lutte contre le piratage

- Les outils actuels :
 - La responsabilisation de l'internaute et la réponse graduée
 - Les actions judiciaires en cessation
 - Le mécanisme des listes noires, les accords volontaires et le rôle du régulateur à cet égard (approches dites «Follow the money» et «Name and Shame»)
- Les outils à venir :

Les perspectives offertes par le règlement européen DSA (Digital Services Act) à l'égard des intermédiaires techniques (qualification, nouvelles obligations telle que «Know your customer» etc.).

Intervenants :

Denis Rapone, conseiller d'Etat et membre du collège de l'Arcom, membre désigné en charge de la réponse graduée

Raphaël Berger, directeur de la direction de la création au sein de l'Arcom

Sékolène Mariotte-Sirdey, directrice adjointe de la direction de la création au sein de l'Arcom

Laura Salomon, cheffe du département instruction des mesures de promotion et de protection de la création, direction de la création au sein de l'Arcom

Objectifs pédagogiques :

- appréhender l'ensemble de l'écosystème du piratage des contenus en ligne ;
- connaître les outils de droit souple permettant de lutter contre le piratage des contenus en ligne ;
- maîtriser les outils juridiques à mettre en œuvre auprès des acteurs impliqués dans le piratage ;
- analyser l'évolution du rôle du régulateur.



[S'inscrire](#)

MODULE 2

Jeudi 24 novembre 2022 de 9h30 à 12h30

Quels dispositifs pour lutter contre les services illicites proposant des contenus culturels et sportifs ?

Spécialité/domaine :

Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication, droit de la propriété intellectuelle.

Niveau 2 :

Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis :

Il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique :

Méthode transmissive et approche pragmatique de la matière. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants.

Public visé :

Avocats, magistrats, directeurs juridiques d'entreprise, juristes.

Support pédagogique :

Un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Certificat de réalisation :

Il sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation :

Une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.



Contenu du module :

- 1. Les modalités d'implication des intermédiaires techniques dans la lutte contre le piratage**
- 2. L'efficacité des mesures de blocage face aux stratégies de contournement**
 - a. Les modes de blocage et leurs limites
 - b. Les dispositions nationales de lutte contre les cas de réapparition des sites bloqués
 - c. Les expériences internationales
- 3. Le cas spécifique de la lutte contre le piratage des contenus sportifs**
 - a. Les pratiques illicites en live streaming et leurs conséquences économiques
 - b. Le dispositif de lutte contre la retransmission illicite des manifestations et compétitions sportives
 - c. Les blocages temporaires de services en direct

Intervenants :

Caroline Guenneteau, secrétaire générale adjointe beIN SPORTS, membre du Cercle Montesquieu

Anne-Marie Pecoraro, avocate (UGGC Avocats)

Raphaël Berger, directeur de la direction de la création au sein de l'Arcom


Laura Salomon, cheffe du département instruction des mesures de promotion et de protection de la création, direction de la création au sein de l'Arcom

Objectifs pédagogiques :

- appréhender les problématiques rencontrées dans le cadre des actions en cessation en matière de caractérisation des sites illicites et de lutte contre les sites miroirs ;
- comprendre le rôle des intermédiaires techniques dans le cadre de la lutte contre le piratage ;
- analyser les particularités du piratage de contenus sportifs.



[S'inscrire](#)



MODULE
3

Jeudi 1^{er} décembre 2022 de 9h30 à 12h30

Quelle régulation des plateformes de partage de contenus avec la mise en œuvre de l'article 17 de la directive du 17 avril 2019 dite droit d'auteur ?

Spécialité/domaine :

Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication, droit de la propriété intellectuelle.

Niveau 2 :

Approfondissement des connaissances et de la pratique de la matière.

Prérequis :

Il est recommandé d'avoir validé une formation en droit, 3 ans d'expérience professionnelle et des connaissances de base dans la matière traitée.

Méthode pédagogique :

Méthode transmissive et approche pragmatique de la matière. Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants.

Public visé :

Avocats, magistrats, directeurs juridiques d'entreprise, juristes.

Support pédagogique :

Un support pédagogique sera remis en fin de formation.

Certificat de réalisation :

Il sera remis en fin de formation.

Evaluation de la formation :

Une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.



Contenu du module :

- 1. Les plateformes de partage de contenus : présentation et données d'usages**
- 2. Le régime juridique des plateformes de partage de contenus**
 - a. Le régime initial et le statut d'hébergeur
 - b. La transposition de la directive dite droit d'auteur
- 3. Les outils d'identification des contenus disponibles**
- 4. La mise en oeuvre de la mission d'évaluation des MTI (mesures techniques d'identification)**
 - a. Le rôle de l'Arcom
 - b. Les premiers retours d'expérience

Intervenants :

Benjamin Amaudric du Chaffaut, directeur juridique adjoint, Google
Raphaël Berger, directeur de la direction de la création au sein de l'Arcom
Laura Salomon, cheffe du département instruction des mesures de promotion et de protection de la création, direction de la création au sein de l'Arcom

Objectifs pédagogiques :

- saisir le poids des plateformes de partage de contenus dans l'économie dématérialisée ;
- maîtriser le régime juridique de ces plateformes ;
- analyser les besoins de régulation ;
- comprendre la mission et les outils de régulation de l'Arcom en matière de mesures techniques de protection.



[S'inscrire](#)